

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

Bureau

Présidence : M. Michele Colleoni
Vice-présidence : M. Vincent Daher
Secrétaire : Mme Nancy Ruerat
Membres : M. Armando Couto, Mme Caroline Monod

Sont présent-e-s :

Mme Fayrouz Abdel-Latif (Kashef), M. Simon Antich, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Flavio Innocenti, Mme Leila Khatchadourian, M. Smult Kouame, M. Jean-Adrien Lorenzini, M. Mauro Martella, M. Louis Mégroz, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Salvatore Spagnolo, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel, M. Serhat Yilmaz

Excusé-e-s :

Mme Vally Carter

Assistent à la séance : Mme Salima Moyard, Maire
Mme Corinne Gachet, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif, (excusé)
M. Arnaud Weiss, Secrétaire général
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025**RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**

- 6) Commission conjointe des finances et des sports, séance du 19 février 2025, rapporteur M. Jean-Adrien LORENZINI

Lancy tennis club – Gestion de la fourmi exotique envahissante Tapinoma Magnum dans le cadre du chantier de rénovation des terrains de tennis – Crédit d'investissement complémentaire

p. 2136

NOUVEAUX OBJETS

- 7) Projets de délibération du Conseil administratif

- | | | | |
|----|---|--|-----------------------|
| a) | 406-25.03
Arrêté
Fr. 370'000.-- | Lancy tennis club – Gestion de la fourmi exotique envahissante Tapinoma Magnum dans le cadre du chantier de rénovation des terrains de tennis – Crédit d'investissement complémentaire | <u>p. 2137</u> |
| b) | 407-25.03
Entrée en matière
Fr. 245'000.-- | Réfection de la passerelle des Vignes et du ponton du parc Bernasconi – Crédit d'investissement | <u>p. 2140</u> |

- 8) Motions – Résolutions

- | | | |
|----|--|-----------------------|
| a) | Motion du groupe des Verts « Pour une consolidation et un élargissement du fonds biodiversité de la Ville de Lancy » (M124-2025) | <u>p. 2141</u> |
|----|--|-----------------------|

RAPPORTS DE COMMISSION

- 9) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | | | |
|----|---------------------------|---|-----------------------|
| a) | M111-2024
Vote | Motion « Pour un accès équitable aux activités extra-scolaires » – Rapports de la Commission sociale et petite enfance, séances des 4 novembre 2024 (M. Thierry DEROBERT) et 3 février 2025 (M. Serhat YILMAZ) | <u>p. 2144</u> |
| b) | PE118-2024
Vote | Pétition « Des promotions pour l'école Le Sapay à l'école Le Sapay » - Rapport de la Commission conjointe de l'environnement et du développement durable et sociale et petite enfance, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance du 18 février 2025 (M. Louis MEGROZ) | <u>p. 2148</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 10) Commission sociale et petite enfance, séance du 3 février 2025, rapporteur M. Serhat YILMAZ

- | | | |
|----|-------------------------------|-----------------------|
| a) | Election du-de la Président-e | <u>p. 2149</u> |
| b) | Divers | |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

- 11) Commission conjointe de l'administration et des finances, séance du 20 janvier 2025, rapporteur M. Louis MEGROZ et Commission des finances, séance du 19 février 2025, rapporteur M. Jean-Adrien LORENZINI
- a) Présentation du processus budgétaire **p. 2150**
- 12) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 20 février 2025, rapporteure Mme Nancy RUERAT
- a) Présentation du projet lauréat issu du mandat d'étude parallèle (MEP) sis avenue des Morgines 2-4-6 (immeuble AXA) **p. 2150**
- b) Information sur la procédure d'abrogation du PLQ 27'477 (Morgines) **p. 2151**
- c) Retour sur l'étude programmatique du quartier des Semailles **p. 2152**
- d) Divers

REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 13) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE122-2025 relative au devenir de l'espace Gaimont **p. 2153**
- 14) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE121-2025 relative à la case interdite de stationnement située sur la route de Chancy 26 **p. 2156**
- 15) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE119-2024 relative à la municipalisation de la petite enfance **p. 2156**
- 16) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE123-2025 relative à la facturation des places en crèche **p. 2161**

POINTS FINAUX

- 17) Propositions individuelles et questions **p. 2163**

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif **Annexe**

* * * * *

M. Colleoni : Mesdames et Messieurs, j'ouvre la séance du Conseil municipal du 13 mars 2025. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général adjoint, Mesdames et Messieurs de la presse et Mesdames et Messieurs du public.

Mme Vally Carter est excusée. Mme Ruerat aura un retard de 10 minutes, M. Petite aura un retard de 30 minutes.

Nous devrions être 34 votants et majorité à 18.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Colleoni : comme notre Secrétaire n'est pas là, je vais me permettre de lire le seul courrier que nous avons reçu.

Lettre de Mme Janine Bovey du 19 février 2025

A l'attention du Conseil administratif, du Conseil municipal et de son président et du personnel de la commune de Lancy

Concerne : Remerciement décès Michel Bovey

Madame, Monsieur,

C'est avec une profonde émotion que nous avons reçu vos témoignages de sympathie lors du décès de Michel. Nous tenons à vous remercier également pour l'avis de décès dans la Tribune de Genève et pour votre présence à l'Eglise pour la cérémonie d'adieu. De plus, nous avons été extrêmement touchés par l'hommage qui lui a été rendu lors de la séance du Conseil municipal de janvier dernier.

Un énorme merci à Priscille Dia-Laplace pour son émouvante prestation.

Par ailleurs, nous avons pris bonne note de votre courrier concernant l'avenir de l'association Les Concerts de Lancy. Nous sommes en train de nous y atteler et reviendrons vers le service culture de la commune au plus vite.

Veillez recevoir nos sincères remerciements et notre reconnaissance,

Janine Bovey et famille

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Mme Moyard : j'ai deux communications au nom du Conseil administratif.

La première est que M. Bonfanti a subi une petite intervention, il va bien, mais il sera donc absent ce soir. Il est actuellement remplacé au mieux de nos possibilités par Mme Gachet qui fait de la culture ces temps et moi-même qui fais de l'aménagement du territoire. On se donne de la peine et on en a.

Deuxième information concernant les modifications statutaires. J'en ai déjà touché un mot au président de la Commission de l'administration, M. Antich. Nous avons initialement, et on vous en avait parlé en Commission de l'administration lors d'une précédente séance, l'ambition de faire quelques modifications statutaires avant la fin de cette législature. Nous pensions en effet dans un premier temps qu'il était nécessaire de faire certaines modifications en lien avec le dossier des descriptifs de poste, c'est-à-dire la fin du dossier de la refonte de l'échelle des fonctions. Celles et ceux qui étaient à la Commission de l'administration, au milieu de la législature s'en souviennent, parce qu'il y avait eu un nombre important de séances. Et donc nous avons prévu un échéancier relativement serré avec la Commission de l'administration.

La Commission du personnel nous a instamment demandé de pouvoir d'abord discuter avec elle puis seulement avec vous, ce qui n'était pas possible dans les délais initialement prévus. D'autre part, nous avons fait une nouvelle analyse juridique et déterminé que notre position première qui nous faisait dire qu'il fallait qu'on modifie certains éléments du statut pour pouvoir terminer les descriptifs de poste - et cela, nous prévoyons toujours de les terminer pour la fin de cette législature - cette position a pu être revue, certaines décisions ont été prises également au Conseil administratif qui rendent le planning un peu plus espacé. Ce qui fait qu'on a moins besoin de se stresser, ce qui est une bonne chose pour tout le monde en ces périodes d'agenda chargées. On s'en ouvrira plus en détail à la Commission de l'administration de lundi prochain, on va pouvoir faire moins de séances, on déterminera quel est le nombre de séances voulu par la Commission de l'administration et les modifications statutaires envisagées seront plutôt déposées auprès de votre Conseil dans sa nouvelle mouture, en principe au début de l'automne prochain.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

* * * * *

M. Colleoni : le point suivant de l'ordre du jour est un rapport d'information. Etant donné qu'on a un projet de délibération relatif au Lancy Tennis-club, il paraissait nécessaire d'avoir la lecture du rapport avant que nous puissions parler de l'entrée en matière du Lancy Tennis-club pour la gestion de la fourmi exotique.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025**RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****6) COMMISSION CONJOINTE DES FINANCES ET DES SPORTS – SEANCE DU 19 FEVRIER 2025–
RAPPORTEUR : M. JEAN-ADRIEN LORENZINI****Lancy tennis club – Gestion de la fourmi exotique envahissante Tapinoma Magnum dans le
cadre du chantier de rénovation des terrains de tennis – Crédit d’investissement
complémentaire**

=====
M. Lorenzini présente le sujet : Mme Gachet rappelle que le Conseil municipal avait été informé fin janvier d'une problématique importante concernant les coûts élevés liés au traitement des terres contaminées par la fourmi invasive Tapinoma Magnum, présente sur le site du Lancy Tennis Club. Face à cette situation exceptionnelle et urgente, les autorités ont rapidement engagé une collaboration étroite entre le GESDEC, l'OCAN et des spécialistes afin de réévaluer précisément les coûts annoncés initialement. Ce travail collectif, présenté notamment par M. Carnazzola, a abouti à la mise en place d'un protocole innovant, destiné non seulement à résoudre le problème actuel mais aussi à devenir une référence pour les futurs chantiers cantonaux confrontés à des enjeux similaires.

Grâce aux analyses menées, expliquées par M. Carnazzola, les coûts initiaux, d'abord évalués autour de Fr. 600'000.--, ont pu être revus sensiblement à la baisse pour atteindre environ Fr. 370'000.--. Cette réduction substantielle a été rendue possible principalement grâce à un tri plus efficace des matériaux à évacuer, ainsi qu'à une optimisation des volumes traités. Malgré ces avancées, une validation formelle par le Conseil municipal demeure nécessaire afin d'autoriser définitivement l'évacuation rapide des terres concernées.

Mme Rochet, biologiste mandatée par l'OCAN, précise que la problématique autour de Tapinoma Magnum est complexe. Cette fourmi méditerranéenne est apparue en Suisse il y a une dizaine d'années et représente un défi majeur du fait de sa capacité à coloniser rapidement des espaces urbanisés. Le chantier du Lancy Tennis Club représente donc une opportunité inédite pour mettre en pratique un protocole rigoureux qui combine des traitements biologiques ciblés, avec des mesures strictes visant à éviter toute dissémination accidentelle.

Si cette fourmi ne représente pas une menace directe grave pour la santé humaine, elle peut toutefois causer des désagréments tels que des réactions allergiques mineures en cas de morsures. Le véritable enjeu réside davantage dans la forte compétition alimentaire que cette espèce invasive exerce sur la faune locale, notamment en favorisant des insectes nuisibles comme les pucerons, qui peuvent causer des dommages aux arbres fruitiers et aux plantes ornementales.

M. Hasler rappelle que la réglementation locale impose aux communes de traiter rigoureusement ce type de problématique. Le cas récent du moustique-tigre à Genève sert d'exemple pour illustrer l'importance d'une réponse coordonnée face à ces espèces invasives nuisibles.

Concernant les analyses techniques du site, M. Berthoud explique que la contamination chimique est très limitée, avec seulement quelques traces ponctuelles de PFAS. Il souligne toutefois que le véritable défi technique concerne les matériaux anthropiques présents en quantité importante, notamment des briques et de la ferraille. Ces éléments, fréquents dans

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

les sols urbains ayant un passé industriel ou domestique, nécessitent un tri attentif et rigoureux afin d'identifier précisément les matériaux devant être envoyés en décharge de type B en raison de leur contamination et ceux pouvant être dirigés vers une décharge de type A, moins coûteuse. Cette gestion détaillée permet ainsi de réduire significativement les coûts globaux du projet.

Un commissaire a exprimé plusieurs interrogations et préoccupations. Premièrement, il s'est étonné que la présence de la fourmi invasive, pourtant connue depuis 2018, n'ait pas été explicitement prise en compte dès le début dans le crédit d'étude initial. Deuxièmement, il a souligné que la gestion des déchets inertes aurait dû être mieux anticipée.

Mme Gachet a confirmé que la présence de la fourmi invasive était effectivement signalée en amont, mais elle a précisé que la difficulté venait principalement de l'absence initiale de protocole clair entre le GESDEC et l'OCAN, rendant toute évaluation des coûts impossible à ce stade. Elle a aussi indiqué qu'une analyse approfondie des terres futures est prévue avant les prochains travaux, mais a admis une certaine incertitude quant à d'éventuelles résurgences sous le bâtiment actuel.

Un commissaire est revenu sur l'aspect expérimental du chantier et s'est interrogée sur la possibilité d'une contribution financière cantonale étant donné l'aspect émergent de cette problématique. À cela, Mme Gachet a répondu que toutes les prestations actuelles réalisées par la consultante spécialisée sont intégralement couvertes par le Canton, ce qui constitue déjà un soutien significatif. Toutefois, M. Carnazzola a précisé qu'il avait tenté d'obtenir une subvention plus large, mais que cela lui avait été refusé.

M. Hasler a clarifié la position du Canton en rappelant que les traitements spécifiques liés à la fourmi invasive sont entièrement à la charge de la commune, l'intervention de l'OCAN se limitant à un soutien technique. Il a également rappelé que le périmètre d'intervention s'était élargi, notamment à cause des déplacements de matériaux potentiellement contaminés, rendant impossible à ce stade une garantie complète d'éradication définitive.

NOUVEAUX OBJETS

7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

- a) **Lancy tennis club – Gestion de la fourmi exotique envahissante Tapinoma Magnum dans le cadre du chantier de rénovation des terrains de tennis – Crédit d'investissement complémentaire (Fr. 370'000.--) (406-25.03)**
- =====

Mme Gachet : l'essentiel du message vous a été présenté puisqu'on l'a présenté en Commission sports et finances.

Il faut relever que c'est un dossier particulièrement complexe. On pourra nous reprocher le manque d'anticipation, toutefois est-il que nous avons été confrontés au mois de novembre 2024 à cette réalité puisque nous étions le premier chantier sur le canton de Genève à être concernés par ces fourmis invasives Tapinoma Magnum.

Là, sont entrés dans la course les experts de l'OCAN et du GESDEC et nous avons mis deux mois pour essayer de trouver une solution de traitement des terres infestées par ces fourmis.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

Il faut savoir qu'on a pris énormément de temps pour trouver une gravière qui était d'accord de prendre des terres contaminées. Il faut savoir que les terres sont traitées sur place par cette experte mandatée par l'OCAN, qui traite sur place les terres et ensuite elles sont expédiées dans la gravière.

La collaboration a été activée dès lors que le premier chiffre avait été annoncé où tout partait en décharge B. On s'est dit que c'était quand même un peu trop cher, raison pour laquelle on a réussi quand même à affiner le traitement des terres qui sera prodigué sur les environs 1100 m³ de terre à évacuer, avec ce traitement sélectif pour envoyer une partie en décharge A équivalent plus ou moins à Fr. 12.— le mètre cub et versus ce qui avait été chiffré au tout début à Fr. 130.— le mètre cube puisque c'était en traitement de décharge B. Donc, l'effort a été fait.

La collaboration est maintenant instaurée. On a trouvé enfin une gravière genevoise qui acceptait de prendre les terres. Donc, on est effectivement avec un dépassement important, cela je le reconnais volontiers. L'idée est que l'on puisse servir aussi de modèle pour les futurs chantiers, puisque ce sera le modèle emblématique.

Il y a un élément sur lequel je souhaite revenir, c'est la question de ces espèces exotiques. On est confronté aujourd'hui à Genève à deux espèces qui sont extrêmement préoccupante, il y a le frelon asiatique et il y a le moustique tigre. Pour ce dernier, on s'est rendu compte qu'on s'y était pris beaucoup trop tard, la commune de Lancy est infestée et c'est une problématique maintenant de santé publique, raison pour laquelle je vous demande si c'est possible de voter sur le siège pour qu'on puisse traiter ces terres au plus vite.

Ce n'est pas dans mes habitudes de vous forcer la main, même si vous devez le penser, mais on est quand même face à une problématique importante. Il faut savoir aussi que l'OCAN nous a signifié que nous avons une responsabilité de non-contamination des parcelles adjacentes ou sur la commune en lien avec ce traitement, raison pour laquelle nous avons mis un protocole extrêmement rigoureux sur le traitement des terres sur site, ensuite sur toute la partie acheminement au niveau des camions et ensuite du traitement en décharge.

Je pense que vous avez tous les éléments en mains pour traiter ce dossier ce soir, mais je reste naturellement à disposition si vous avez d'autres questions.

M. Colleoni : si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Colleoni : la proposition du Bureau est également un vote sur le siège. S'il n'y a pas d'autres propositions, nous allons voter pour la discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Clémence : pour ce crédit, qui est un crédit complémentaire à un crédit voté il y a maintenant quelques mois pour ce projet du Lancy Tennis-club qui nous a beaucoup occupé ces dernières années, le parti socialiste comprend l'urgence de la situation et a donc accepté l'entrée en matière et le principe d'une discussion immédiate.

Maintenant que les travaux ont démarré, il est important que les terrains puissent être réalisés et que le tennis puisse poursuivre ses activités dès que possible.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

On comprend également l'obligation légale qui nous est faite de lutter contre les espèces invasives, que cette fourmi pose apparemment un problème, Mme Gachet a mentionné d'autres espèces invasives qui sont maintenant répandues à Genève et qui posent d'autres problèmes.

Donc, bien sûr nous sommes entrés en matière sur ce sujet, mais nous regrettons quand même que des mesures strictes et onéreuses prises par le GESDEC et l'OCAN ne puissent pas être, en partie du moins, financées par le Canton, même s'ils financent le mandat d'une experte qui nous a raconté en long et en large la problématique de cette fourmi. Le GESDEC élabore un protocole mais ne participe pas financièrement à sa mise en œuvre, on le regrette profondément.

L'inquiétude que nous avons aussi, c'est que ces fourmis sont déjà présentes ailleurs à Genève, on nous a présenté la carte, en particulier tout autour du site concerné. Donc, on va traiter ce site au moment de la réalisation de la première partie du projet que sont les terrains. Vous vous rappelez qu'on avait scindé ce projet en trois étapes. Le reste du site, les parcelles adjacentes sont déjà contaminées, donc il est assez probable que la fourmi revienne puisqu'elle colonise assez facilement les terrains. Donc on va payer à grands frais le traitement et le protocole du GESDEC et ensuite la fourmi, dans quelques mois, quelques années, reviendra. Et au moment de la deuxième étape qui concerne les aménagements extérieurs et la troisième étape qui concerne la réalisation d'un bâtiment, il faudra recommencer à grands frais.

Malgré toutes les précautions prises, on redoute que la fourmi continue sa colonisation à Genève comme les autres espèces qui ont été mentionnées l'ont fait, malgré tous nos efforts, et que finalement cet argent aura été dépensé en pure perte. C'est l'inquiétude que nous avons.

Enfin, ce dossier, je l'ai rappelé avec l'étapage tout à l'heure, est compliqué. Il pose d'importantes questions sur la manière de suivre les projets et la gouvernance de ces projets de travaux importants par le service des sports et location. On l'a dit en commission, il est important qu'à l'avenir et pour la suite du projet, c'est-à-dire les aménagements extérieurs, la réalisation d'un nouveau bâtiment, ou d'autres projets qui ont une proximité avec les terrains de sport mais qui ne sont pas sportifs, je pense par exemple au projet que nous avons récemment voté au tennis-club des Fraisiers, qui n'a pas de lien avec le sport, qui est le restaurant, devrait être suivi par les services compétents, pour les aménagements extérieurs le service de l'environnement, pour les rénovations de construction de bâtiment, le service des travaux et de l'énergie.

Au vu des enjeux et de l'urgence, on ne pouvait pas non plus tolérer les embûches à répétition sur ce dossier ni sa gestion, le PS a choisi de laisser la liberté de vote.

M. Vogel : je vais juste m'exprimer en mon nom propre, même si je pense que le groupe des Verts et des Vertes partage les mêmes préoccupations. On partage aussi l'avis de notre préopinant quant au risque que ces fourmis ne soient pas du tout éradiquées, elles existent déjà dans un périmètre assez élargi. Le fait aussi que nous serons attentifs à l'argument qui a été soulevé quant à un problème de santé publique, qui est un peu en contradiction avec ce qui a été dit au préalable, à savoir que c'était une nuisance mais en aucun cas un vecteur de maladie quelconque. Les mettre sur le même plan que le moustique-tigre ne nous paraît pas forcément judicieux, alors qu'on fait relativement peu d'effort pour lutter contre le moustique-tigre à notre échelle.

Le groupe des Vertes et des Verts de Lancy s'est entendu pour voter oui dans l'urgence ce crédit, mais l'argumentaire n'est pas convaincant quand on parle d'un problème de santé publique.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

Mme Gachet : par rapport à la zone contaminée, il y a effectivement d'autres zones hors périmètre, mais il faut savoir que cette spécialiste traite l'ensemble du périmètre. Le traitement précis aujourd'hui est sur l'excavation et le traitement des terres. On a anticipé et l'ensemble du périmètre est traité. A partir du moment où les fourmis sont tuées sur place, il y a effectivement des résurgences de nids, c'est une réalité, mais on a quand même pris en considération le traitement par cette spécialiste qui traite déjà sur site l'ensemble des fourmillières qui sont visibles et l'ensemble du périmètre qui est visible. C'est notre réalité aujourd'hui, on essaie quand même de traiter au-delà de cette partie excavation pour éviter la transmission de fourmis.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, nous pouvons passer au vote de l'arrêté.

Vu les travaux actuels de rénovation des courts de tennis du Lancy tennis club ;

Vu la présence de la fourmi exotique envahissante Tapinoma Magnum sur les parcelles du tennis et son impact sur le chantier ;

Vu la volonté du canton de limiter son expansion durant la phase initiale de colonisation ;

Vu le préavis de l'OCAN qui oblige la commune à instaurer un plan de lutte afin d'éviter la dissémination de cette espèce ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 370'000.- destiné à la gestion de la fourmi exotique envahissante, sur le crédit relatif à la rénovation des terrains du tennis club, sis chemin de la Solitude 9 ;*
- 2. d'amortir cette dépense selon les modalités définies par le crédit d'engagement de Fr. 2'825'000.— voté le 18 avril 2024.*

L'arrêté 406-25.03 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 4 abstentions.

b) Réfection de la passerelle des Vignes et du ponton du parc Bernasconi – Crédit d'investissement (Fr. 245'000.--) (407-25.03)

=====

Mme Moyard : ce crédit est le premier issu d'une restructuration des contrôles sur l'ensemble des ouvrages existants. Il a fallu déjà restructurer le service des travaux et de l'énergie, ce qui m'a occupée durant une bonne partie de cette législature. On a aujourd'hui un service qui peut enfin développer correctement l'ensemble des prestations qu'il doit, même si la quantité de projets à gérer est extrêmement importante.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

Il y a pu y avoir par le passé un manque sur le contrôle des installations, pas dans des proportions graves, vous n'auriez pas pu tomber à travers un ponton et que ce soit dangereux pour la sécurité, mais on a pu en 2023 faire une campagne sur l'ensemble des ouvrages d'art par le pôle du génie civil, les ouvrages d'art c'est le nom pour tous les ponts, les passerelles et autres. On a vu que certains de ces ouvrages nécessitaient des remises en état qui sont parfaitement normales, c'est de l'entretien, mais quand on prend du retard d'entretien, cela prend plus de temps d'entretenir les ouvrages qui restent.

C'est le cas de ces deux ouvrages. J'ai souhaité qu'on accélère particulièrement le traitement pour être en mesure de vous présenter cet exposé des motifs du fait que, vous le savez et ce n'est pas sans difficulté sur le trafic de la route du Grand-Lancy depuis le carrefour de l'Etoile, les travaux du Canton pour le passage en sous-voie de mobilité douce ont débuté et dureront à peu près 1 an. L'idée était de mutualiser les deux chantiers et de pouvoir profiter de la fermeture temporaire de la zone pour le chantier cantonal, pour le chantier communal.

Donc, ce crédit de Fr. 245'000.—, qui pour une fois est plus bas que ce qui était prévu au budget des investissements, le Conseil administratif vous propose un renvoi en Commission des travaux uniquement, étant précisé que les financements nécessaires aux études ont été pris sur les budgets de fonctionnement de l'année passée.

Pour monter ce crédit, nous avons pu procéder à deux appels d'offres : l'un sur l'essentiel du travail qui est en lien avec le travail bois pour un montant de Fr. 144'000.— ; il sera octroyé à l'entreprise Atelier Casaï. Un deuxième appel d'offres a eu lieu pour la mise en place des échafaudages qui sont nécessaires pour la passerelle des Vignes.

Nous pourrions vous expliquer tout cela plus en détail lors de la prochaine séance de Commission des travaux, si vous voulez bien entrer en matière sur cet exposé des motifs.

M. Colleoni : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux.

8) MOTIONS - RESOLUTIONS

a) Motion du groupe des Verts « Pour une consolidation et un élargissement du fonds biodiversité de la Ville de Lancy » (M124-2025)

=====

Considérant :

- *La Convention sur la diversité biologique que la Suisse a ratifiée en 1994,*
- *La Loi fédérale sur la protection de la nature (LPN), qui impose notamment de compenser les atteintes aux biotopes d'importance locale*
- *La Loi cantonale sur la biodiversité, qui vise à préserver et à gérer la biodiversité sur l'ensemble du territoire cantonal*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

- *Le Plan directeur communal, en particulier les principes de la stratégie d'évolution de la zone 5*
- *La Convention fixant les modalités de gestion des contributions de remplacement perçues en application de l'article 18A, al. 5 du Règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA) entre l'État de Genève et la Ville de Lancy*

En septembre 2022, notre Conseil a voté à l'unanimité, moins une abstention, la création d'un fonds biodiversité de la Ville de Lancy. Pour rappel, il consiste à transférer du canton à la commune une partie du fonds alimenté par les compensations financières octroyées lorsque l'abattage d'un arbre ne peut pas être compensé par une plantation.

Désormais, c'est donc la commune qui gère le fonds servant à assurer des replantations sur son territoire. Toutefois, face à l'effondrement de la biodiversité, causée principalement par la disparition des surfaces naturelles, nous sommes convaincus que Lancy peut en faire plus.

En effet, le développement urbain exerce une pression forte sur les surfaces susceptibles d'abriter des espèces animales et végétales menacées, en particulier dans la zone 5 qui subit une densification non contrôlée.

De plus, les arbres ne sont pas les seuls habitats pour les espèces, bien que la disparition d'un sujet, surtout lorsqu'il est de grande ampleur, est toujours très dommageable, notamment en termes d'ombrage. Elle est de plus souvent vécue comme une perte irréversible par la population. La biodiversité dépend aussi et surtout d'un ensemble de milieux interconnectés, par exemples des prairies, des talus, des haies vives, des milieux humides ou des bosquets.

Or, souvent, les propriétaires privés, lorsqu'ils interviennent sur leur parcelle, manquent de connaissances et de moyens financiers pour conserver et améliorer ces milieux qui favorisent la biodiversité.

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

- 1. Alimenter le fonds avec un montant annuel, dont il s'agira de définir la hauteur, qui s'ajoutera au transfert de fonds cantonal.*
- 2. Élargir le spectre des prestations couvertes par le fonds. Outre la plantation d'arbres prévue par la convention entre l'Etat et la Ville de Lancy, sont notamment ajoutées les mesures de limitation des espèces invasives, l'entretien d'arbres majeurs et remarquables, la restauration et la création de milieux propices à la préservation d'espèces menacées, tels que la plantation de haies vives, milieux humides, murgiers, etc, ainsi que l'aménagement ou l'entretien de toitures végétalisées permettant de créer ou d'améliorer une trame verte, ou l'offre de conseils d'entretien favorisant la biodiversité dispensés aux propriétaires privés ou aux régies.*
- 3. Réaliser un monitoring et un bilan périodique de ces mesures et de leur effet sur la biodiversité.*

M. Petite : comme vous le savez, la Ville de Lancy soutient financièrement la replantation d'arbres pour les propriétaires privés depuis 2023 suite au vote favorable de notre Conseil sur la création d'un fonds biodiversité en septembre 2022.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

C'est un premier pas en direction de la restauration et de la sauvegarde de la biodiversité et on sait que notre territoire communal est fortement urbanisé et que les surfaces naturelles qui sont aptes à favoriser la biodiversité sont rares et souvent fragmentées.

Un certain nombre de documents, comme notre plan directeur communal que nous avons adopté il y a 1 an, planifient ces milieux et ces continuités de milieux qui sont favorables à la biodiversité.

Les arbres sont un exemple assez emblématique de cette biodiversité, mais il y a quantité d'autres milieux qui sont tout aussi importants pour recréer des continuités écologiques et assurer ainsi la préservation et la restauration de la biodiversité. Par exemple, ces milieux peuvent être des prairies, des zones humides, des murgiers, ce sont des tas de pierres qui étaient courants dans le monde agricole quand on épierrait les champs. Ce sont des milieux qui sont très favorables aux reptiles, des vives par exemple. Donc, il n'y a pas que les arbres qui favorisent la biodiversité.

C'est la raison d'être de cette motion, à la fois de poursuivre l'effort qui est fait par la Ville de Lancy que nous avons soutenu de favoriser dans les propriétés privées puisque dans les parcelles publiques, l'administration fait déjà des efforts pour recréer ces milieux et favoriser la biodiversité.

Il s'agit ici de s'adresser aux propriétaires privés et de consolider ce fonds avec un montant qu'il va falloir discuter en commission. Et à la fois le renforcer en termes de montant mais aussi étendre les prestations qui sont aujourd'hui finançables, donc pas seulement des replantations d'arbres, mais en intégrant la création et la recréation des milieux que j'ai cités plus haut et par exemple peut-être en ajoutant d'autres prestations comme des conseils pour les propriétaires.

C'est le sens des deux invites de la motion, la première et la deuxième. La troisième invite suggère de monitorer les effets de ces mesures pour savoir quels sont les effets que ces mesures ont sur la biodiversité.

Mesdames et Messieurs, l'effondrement de la biodiversité pose un très grand défi, y compris dans notre commune, et la biodiversité offre beaucoup de bénéfices pour les humains, parmi elles l'atténuation des îlots de chaleur, la pollinisation, l'épuration de l'air. Nous pensons donc que la consolidation et l'élargissement de ce fonds permettront de mieux prendre encore en compte le vivant et la biodiversité dans notre territoire.

Nous vous invitons à faire bon accueil de cette motion et on propose de la renvoyer en Commission environnement et développement durable pour la discuter. Je vous remercie.

M. Fischer : pour le groupe PLR, on soutiendra cette motion, cela va aussi dans le sens de la biodiversité, du développement et de savoir où on en est avec le fonds vert qui est revenu sur la commune. Donc, on va aller dans ce sens pour cette motion.

M. Colleoni : nous allons voter le renvoi de cette motion en Commission de l'environnement et du développement durable.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté par 33 oui, 1 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025**RAPPORTS DE COMMISSION****9) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS****a) Motion « Pour un accès équitable aux activités extra-scolaires » – Rapports de la Commission sociale et petite enfance, séances des 4 novembre 2024 (M. Thierry DEROBERT) et 3 février 2025 (M. Serhat YILMAZ)**

=====

M. Dérobert présente le sujet : la motion vise à élargir le dispositif du chèque sport afin d'inclure les activités culturelles, artistiques et scientifiques. L'objectif est de garantir un accès équitable à ces activités extrascolaires pour tous les enfants, indépendamment de la situation financière de leur famille et du lieu où ces activités sont pratiquées. L'initiative part du constat que les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants à des activités autres que sportives ne bénéficient d'aucune aide, et que certaines disciplines sportives ne sont pas disponibles sur la commune de Lancy.

Lors des débats, plusieurs enjeux ont été soulevés. La question du financement a été au cœur des échanges. Mme Moyard a mis en garde contre un coût potentiel élevé, soulignant qu'il serait nécessaire de déterminer des critères d'éligibilité clairs pour éviter des dépenses incontrôlées. M. Kunzi a insisté sur la nécessité d'un contrôle strict afin d'éviter des subventions mal orientées, et a rappelé que des aides existent déjà pour les familles en difficulté. Un commissaire a exprimé son inquiétude quant à un éventuel retour en arrière par rapport au chèque sport actuel, basé sur le critère du subside d'assurance-maladie.

Un autre point de débat concernait le public cible. Une commissaire a souligné que la motion devait être une mesure sociale visant les familles les plus modestes et non un soutien généralisé. Toutefois, un autre membre de la commission estime que la classe moyenne, qui peine également à financer certaines activités, devait être prise en compte. Une commissaire a aussi suggéré de conserver un système distinct pour chaque secteur (sport, culture, social) afin d'éviter une gestion centralisée qui pourrait introduire des biais. Enfin une autre intervenante a rappelé que l'objectif de la motion était avant tout de réduire les inégalités et non de financer des familles qui n'en auraient pas besoin. Elle a proposé un juste milieu dans l'attribution des aides, afin d'éviter à la fois une exclusion des familles en difficulté et une attribution trop généralisée.

Face à l'absence de consensus sur les critères d'attribution et la gestion financière du dispositif, le vote a été reporté. Les commissaires sont invités à approfondir leur réflexion et à formuler des propositions plus précises avant une nouvelle discussion en 2025. L'administration analysera également les dispositifs mis en place dans d'autres communes, notamment le chèque famille de la ville de Vernier, afin d'éclairer la prise de décision.

M. Yilmaz présente le sujet : un rappel par les dépositaires de la motion est fait en préambule.

M. Kunzi présente les orientations du projet et les choix à définir, notamment en termes de budget, de tranche d'âge concernée et de population cible. Un parallèle est fait avec le fonctionnement du chèque sport basé sur le principe du premier arrivé, premier servi. Mme Rasca s'est également rendue à Vernier pour étudier un dispositif similaire, le chèque famille qui couvre l'ensemble des activités extrascolaires, y compris le sport. Des discussions sont menées sur la nécessité de présenter deux chèques distincts ou un chèque unique. À noter qu'aucune autre commune à la connaissance du SASL n'a adopté une séparation entre les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

activités sportives et non sportives. De plus, la difficulté d'une séparation en deux chèques réside dans la catégorisation des activités, comme la danse, étant à la frontière entre plusieurs disciplines. La question d'élargir le chèque aux associations hors de Lancy est discutée. Ainsi l'ensemble des commissaires s'accordent sur le fait que la réduction sera attribuée en priorité aux associations lancéennes, avant d'étendre l'aide à des structures au-delà des frontières de la commune. Le principe d'un chèque unique couvrant toutes les activités extrascolaires, qu'elles soient culturelles ou sportives, est approuvé à l'unanimité.

Les discussions portent ensuite sur l'attribution du chèque, avec plusieurs options envisagées : un chèque destiné uniquement aux enfants bénéficiant d'un subside ou un chèque universel accessible à tous sans condition de ressources. Il est finalement décidé d'accorder le chèque à l'ensemble des enfants sans distinction de revenu. Concernant le financement, plusieurs approches sont étudiées : un budget fixe distribué jusqu'à épuisement, un budget ajusté en fonction du nombre d'enfants éligibles, ou une approche hybride avec un montant estimé selon le taux d'utilisation prévu. Certains commissaires expriment des craintes concernant un système de premier arrivé, premier servi, qui défavoriserait les familles mal informées et particulièrement les familles dont ce chèque serait bénéfique.

La question de la tranche d'âge est également débattue. Plusieurs commissaires proposent de limiter le chèque aux 4-15 ans, tandis qu'un autre souligne le risque d'exclure les 15-18 ans, une tranche d'âge sensible où les activités extrascolaires jouent un rôle structurant. Après plusieurs votes, la couverture pour les 4-15 ans est approuvée à l'unanimité, mais celle pour les 15-18 ans est rejetée.

Un débat s'engage sur une attribution directe aux familles ou indirecte via les associations et clubs accrédités. Un commissaire plaide pour une gestion indirecte afin d'éviter des complications. Mme Moyard et le Président soutiennent ce modèle, similaire au chèque sport. Il est également décidé que les associations lancéennes seront prioritaires et que le chèque ne sera pas cumulable avec d'autres exonérations cantonales. Ces points sont adoptés à l'unanimité, bien qu'une inquiétude soit exprimée quant à la faisabilité du contrôle des cumuls.

Une demande d'orientation est ensuite faite concernant deux options budgétaires : un budget fixe, risquant d'exclure certains bénéficiaires, ou un budget ajustable en fonction du nombre d'enfants bénéficiaires. Après débat, la proposition d'un budget flexible est adoptée garantissant une adaptation aux besoins réels. Le budget estimé repose sur 4 767 enfants de 4 à 15 ans, avec une hypothèse d'utilisation à 60 % et un chèque allant potentiellement de Fr. 100.-- à Fr. 150.-- par enfant.

Le chèque devrait entrer en vigueur pour l'année scolaire 2026-2027. Mme Moyard insiste sur la nécessité de préserver ce projet au prochain budget, malgré le changement de législature, et rappelle qu'il s'agit d'une mesure d'égalité sociale.

M. Vogel : comme co-signataire, le groupe des Vertes et des Verts est ravi du soutien que la motion a reçu de la part des membres de la Commission sociale et petite enfance.

Comme on l'a entendu de la bouche des rapporteurs, il a été demandé aux commissaires de se positionner sur les options possibles pour permettre la mise en œuvre de la motion. La motion ayant été adoptée bien sûr mais il y avait plusieurs options qui demandaient des orientations. Et ces discussions se sont étendues sur deux séances, comme on l'a entendu, qui ont abouti à la confirmation que la motion pouvait être soutenue dans sa forme originelle avec des orientations pour aider l'administration.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

Donc, à la dernière Commission sociale et petite enfance, les commissaires ont poursuivi les échanges, ils ont répondu aux demandes de l'administration et je rappelle que les commissaires ont retenu les options qui permettraient aux jeunes Lancéens de disposer d'un soutien pour l'ensemble des activités extra-scolaires, qu'elles soient culturelles ou sportives, ce qui à notre sens est un très bon pas.

Ils ont également exprimé leur préférence pour une gestion par un dispositif commun de ces différentes options. Ils ont précisé que le soutien aux activités extra-scolaires, comme il a été dit, serait limité ou devrait être limité à la tranche d'âge 14-15 tout en rappelant que des discussions subséquentes devraient être tenues pour la tranche d'âge des 16-18 ans, avec un mécanisme peut-être différent. Ils ont retenu le soutien aux familles et aux jeunes Lancéens qui devraient bénéficier en priorité des activités proposées sur le territoire lancéen par des associations ou clubs lancéens, sans exclure d'autres prestataires qui pourraient être plus éloignés ou hors du territoire lancéen. Enfin, ils ont souhaité que ce mécanisme de soutien bénéficie, comme il a été rappelé, d'un budget qui soit en lien avec le nombre de bénéficiaires potentiels et non pas d'un budget fixe comme c'est le cas aujourd'hui, mais cette discussion a bien sûr été laissée aux futurs élus de la prochaine législature qui auront le plaisir de discuter du budget 2026.

Donc, en ayant rappelé tout cela, je vous signale simplement que le groupe des Verts soutiendra résolument l'adoption de cette motion et je vous invite à en faire de même.

M. Martella : nous sommes ravis que cette motion, visant à offrir un accès équitable aux activités extra-scolaires pour tous les enfants de Lancy, ait été acceptée en commission. Cela marque une avancée importante pour l'inclusion et le bien-être de notre jeunesse.

Le succès du chèque sport, qui a permis aux enfants de familles moins aisées bénéficiant du subside de l'assurance-maladie d'accéder à des activités sportives à tarifs attractifs, démontre l'importance de rendre ces opportunités accessibles à tous.

Avec cette nouvelle version, nous espérons que cette motion pourra être adoptée par le Conseil municipal, offrant ainsi ces avantages à tous les enfants de Lancy pour des activités artistiques, scientifiques et créatives, ainsi qu'aux sports pratiqués hors de la commune.

Cependant, nous déplorons la suppression de la tranche d'âge 15-18 ans. Les adolescents ont besoin de ce soutien pour leur développement et leur équilibre. Nous espérons qu'à l'avenir, cette tranche d'âge pourra être réintégrée.

Nous encourageons vivement l'adoption de cette motion, car elle représente un investissement précieux pour l'avenir de nos enfants et de notre commune. Offrir à tous les enfants de Lancy un accès égal aux activités extra-scolaires est crucial pour leur épanouissement.

Je vous remercie pour votre écoute et votre attention. Le groupe socialiste soutiendra donc cette motion, cosignée avec les Vert.es et nous espérons qu'elle sera adoptée pour le bien-être de tous les enfants de Lancy.

M. Colleoni : si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter cette motion pour un renvoi au Conseil administratif et je suis convaincu qu'il prendra en compte l'orientation demandée par la commission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- 1. mettre en place un système de subvention inspiré du chèque sport pour toutes les activités extra-scolaires des Lancéen-ne-s.*

La motion M111-2024 est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Moyard : j'aimerais vous remercier pour ce renvoi et pour le travail qui a été fait en commission. Cela a été un peu long et assez intense, mais des vraies discussions.

C'était aussi le souhait du Conseil administratif : j'aurais pu simplement me taire et vous laisser disserter, finalement ce n'est jamais qu'une motion que vous nous renvoyez qui nous oblige uniquement à vous répondre dans 6 mois, et on vous aurait répondu ce qu'on aurait eu envie de vous répondre.

Ce n'est vraiment pas l'idée que j'avais au niveau de cette motion, ce n'est d'ailleurs pas les orientations que m'avait données le Conseil administratif. L'idée était vraiment de pouvoir co-construire dans les grandes lignes un projet qui puisse vous convenir et déterminer ensemble les grandes orientations pour tenter de mettre cela si possible en œuvre dans le cadre du budget 2026. Cela nécessite plus de travail et cela prendra un peu plus de temps, mais j'ai vraiment été encouragée et satisfaite des échanges qu'on a pu avoir.

Je trouve que c'est un magnifique signal à la jeunesse avec ce vote à l'unanimité, sans abstention que vous venez de donner sur l'ensemble des bords politiques que vous représentez. Je pense que c'est un très bon signal, je suis heureuse de cela et j'espère que le Conseil municipal dans sa nouvelle composition sera dans la même ligne.

On va regarder maintenant au niveau du Conseil administratif ce qu'il est possible de faire concrètement, notamment sur l'organisation opérationnelle de tout cela pour avoir la chose la plus efficiente possible. Mais je trouve que c'est un très beau signal et je vous en remercie au nom du Conseil administratif.

Mme Gachet : c'est vrai que je m'associe à ce que vient de dire Mme Moyard, mais aussi de rajouter sur la question des 15-18 ans, parce que c'est un problème dont on a parlé, qu'un rapport vient de sortir par le Canton sur la pratique sportive – alors vous allez dire que c'est de nouveau le sport – mais il y a un abandon de la pratique sportive principalement en club dès 15 ans à partir du moment où les enfants sortent du cycle. Pour nous, c'est un des problèmes et un des enjeux qu'on a identifié sur la population, que l'on doit essayer de récupérer pour encourager la pratique du sport, donc on étudiera aussi le rapport qui a été émis par le Canton pour étudier et faire des propositions.

Ce qui me réjouit aussi, parce que vous m'entendez toujours parler sur le sport, mais la question de l'accès à la culture, l'accès à l'autre via la culture est pour moi fondamental et je me réjouis que vous nous ayez saisi de cette question-là pour que l'on puisse traiter le soutien non seulement à la partie sportive, mais surtout à la culture.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025**b) Pétition « Des promotions pour l'école Le Sapay à l'école Le Sapay » (PE118-2024) - Rapport de la Commission conjointe de l'environnement et du développement durable et sociale et petite enfance, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance du 18 février 2025 (M. Louis MEGROZ)**
=====

M. Mégroz présente le sujet : les pétitionnaires ont présenté leur demande visant à organiser la Fête des écoles directement dans le quartier de La Chapelle-les-Sciers, invoquant des problèmes de surcharge, de stress et de sécurité lors des festivités actuelles.

Les échanges ont mis en évidence deux visions :

- Les pétitionnaires qui soulignent l'affluence excessive lors de l'événement sous sa forme actuelle et son impact négatif sur les enfants et les familles,

et

- Les commissaires qui rappellent que la Fête des écoles est un événement qui se veut global et expriment des doutes sur la faisabilité et les raisons d'une fête séparée.

L'administration a ensuite exposé les contraintes logistiques et budgétaires qu'une fête des écoles supplémentaire impliquerait, insistant sur le fait que le site actuel peut accueillir jusqu'à 10 000 personnes et que des améliorations ont déjà été apportées pour fluidifier l'événement.

Après débat, deux propositions émergent : le classement de la pétition ou son renvoi au Conseil administratif. Six commissaires sont favorables à son classement et 14 s'y opposent.

Il est donc décidé de renvoyer au Conseil administratif la pétition avec comme recommandations de rédiger une réponse circonstancielle, détaillée et argumentée reprenant notamment les contraintes techniques soulevées par l'administration afin d'expliquer aux pétitionnaires la raison pour laquelle il n'est pas possible d'entrer en matière.

M. Colleoni : si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter cette pétition. Si elle est acceptée, elle sera renvoyée au Conseil administratif, si elle est refusée, elle sera classée.

M. Vergain : le groupe PDC-VL soutiendra un renvoi de cette pétition au Conseil administratif tout en lui stipulant qu'il est impératif d'adapter et de moderniser cette traditionnelle Fête des écoles, en tenant compte de l'évolution du nombre d'établissements et d'élèves. Il souhaite de ce fait garantir la pérennité de cet événement sur le terrain Navazza en réévaluant la durée, la surface de la tente ainsi que la fluidité des accès aux caisses tant de nourriture qu'aux carrousel, tout en pouvant garantir la sécurité de tous les participants.

Mme Monod : le groupe des Vertes et des Verts s'inscrit dans la droite ligne de ce qui a été dit précédemment sur la nécessité de réévaluer les besoins liés à cette fête et au nombre d'écoles. Il soutient également le renvoi de cette pétition qui ne répond pas à cette question de manière global mais qui concerne uniquement l'école du Sapay.

M. Couto : au MCG, nous sommes conscients qu'effectivement, vu l'augmentation du nombre d'écoles à Lancy, c'est une problématique dont il faudra discuter et voir, comme l'a dit M. Vergain une autre possibilité d'organiser les choses. Mais faire un cas isolé pour Le Sapay, nous ne pensons pas que ce soit pertinent, c'est pour cela que nous allons refuser ce renvoi. Néanmoins on est ouvert à discuter de la chose en prenant toute la matière dans un ensemble,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

toutes les écoles et voir si effectivement il faut ré-étudier la façon de faire ces promotions, tout en étant d'accord qu'il ne faut pas morceler la fête, ce qui risque de casser l'esprit d'ensemble de la Ville de Lancy, du Grand et du Petit-Lancy.

M. Colleoni : on va passer au vote. Je répète le vote : c'est un vote pour un renvoi au Conseil administratif avec les recommandations suggérées lors de la commission. Si c'est refusé, la pétition sera classée.

Vote accepté par 28 oui, 6 non, 0 abstention.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**10) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 3 FEVRIER 2025 –
RAPPORTEUR : M. SERHAT YILMAZ****a) Election du-de la Président-e**

=====

Suite à la démission de l'ancien président de la Commission sociale et de la petite enfance, Vincent Mayer, M. Yilmaz, en tant que vice-président et président de la commission par intérim, annonce qu'un nouveau président doit être désigné. La présidence étant alors occupé par les Vert-e-s, le groupe désigne M. Vogel pour la présidence.

b) Divers

=====

Modification de la réduction de la pension pour les enfants en crèche

Un commissaire demande des précisions sur la modification des réductions pour les familles avec plusieurs enfants en crèche. Mme Moyard explique que le Conseil administratif a décidé d'abaisser les réductions jugées excessives. Dès janvier, le rabais pour le deuxième enfant passe de 50% à 25% et celui pour les suivants de 100% à 50%. L'objectif est de garantir une répartition plus équitable des coûts sans chercher à réaliser des économies.

Développements concernant la Villa Tacchini

Un autre commissaire s'interroge sur l'évolution de la Villa Tacchini. Mme Moyard indique que des discussions ont eu lieu avec le Conseil municipal d'Onex, et une visite de la Maison Onésienne a été organisée pour comparer les infrastructures. Une ouverture pour un accord en 2026 est évoquée. Le budget 2025 de la Villa s'élève à Fr. 800'000.--, avec une contribution attendue d'Onex à hauteur de 40%.

GIAP et tarifs des restaurants scolaires

Une autre interrogation concerne la fixation des tarifs des restaurants scolaires étant donné que ceux-ci sont directement gérés par la commune. Mme Moyard rappelle que ces services doivent couvrir leurs coûts et qu'une légère augmentation pourrait permettre d'améliorer la qualité des repas avec des produits plus bio et locaux. Une réflexion est en cours en lien avec la révision du contrat du prestataire Kidelis.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025Coûts de la place en crèche

Un commissaire revient sur la question du coût d'une place en crèche. Mme Moyard indique qu'une étude détaillée est en cours pour évaluer la situation financière de chaque crèche. Un rapport est prévu pour avril.

Permanence pour accompagner les démarches fiscales

M. Kunzi informe que la permanence pour l'aide à la déclaration d'impôts rencontre une forte demande, avec quarante inscriptions dès le premier après-midi. Il mentionne également un accompagnement spécifique pour les jeunes afin de faciliter leur autonomie administrative et bancaire.

11) COMMISSION CONJOINTE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES, SEANCE DU 20 JANVIER 2025 – RAPPORTEUR M. LOUIS MEGROZ, ET COMMISSION DES FINANCES, SEANCE DU 19 FEVRIER 2025, RAPPORTEUR : M. JEAN-ADRIEN LORENZINI

a) Présentation du processus budgétaire

=====

Séance du 20 janvier 2025

Les discussions ont porté sur la manière d'améliorer le processus d'élaboration du budget. Il a été proposé d'accorder plus de temps aux conseillers municipaux pour analyser les documents budgétaires et de commencer les travaux plus tôt, dès la version 2 du budget. Certains ont exprimé des réserves quant à l'utilité de travailler sur des chiffres encore provisoires, tandis que d'autres ont souligné la nécessité d'une meilleure articulation entre la Commission des finances et les commissions thématiques.

L'administration a rappelé les contraintes liées aux prévisions fiscales cantonales, qui arrivent tardivement. Un ajustement du calendrier sera étudié par le Conseil administratif et l'administration afin de trouver un équilibre entre anticipation et précision des données.

12) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 20 FEVRIER 2025 – RAPPORTEURE : MME NANCY RUERAT

a) Présentation du projet lauréat issu du mandat d'étude parallèle (MEP) sis avenue des Morgines 2-4-6 (immeuble AXA)

=====

En préambule, M. Bonfanti a rappelé qu'il y a quelques années, le bâtiment situé à l'avenue des Morgines 2-4-6, sur la route de Pont Butin, a été acquis par l'assurance AXA Winterthur dans le but de développer des logements.

Un mandat d'étude parallèle (MEP) a été organisé l'année dernière en deux tours. L'immeuble est géré par AXA Investment Managers et fait partie du portefeuille de la Fondation de placement AXA.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

Cet investissement concerne des biens destinés aux caisses de pensions de petites et moyennes entreprises suisses, avec pour objectif de maintenir le bien tout en garantissant un rendement durable.

Pour rappel, cet immeuble a été construit en 1985 par la Banque Lombard Odier, sur la base d'un plan localisé de quartier (PLQ) datant de 1982.

Il a été racheté par AXA en 2017. L'équipe d'AXA a envisagé différents scénarios d'utilisation du bien et a soumis une demande de démolition pour la reconstruction en logements, mais avait reçu un préavis négatif.

Par la suite, elle a choisi d'engager un dialogue avec la ville de Lancy et le canton afin de déterminer la meilleure manière de procéder. Le choix a été fait de recourir au Mandat d'études parallèles (MEP) pour sélectionner la formule architecturale la plus appropriée.

Une demande de permis de construire est prévue directement, sans établir de nouveau plan localisé de quartier (PLQ). En effet, selon l'article 2 al. 2 LGZD, il est possible de renoncer à l'établissement d'un nouveau PLQ pour une parcelle déjà désignée comme zone de logement et dans un contexte largement construit.

La stratégie de transformation et de surélévation de ce bâtiment, actuellement constitué de bureaux, en 200 logements présente plusieurs avantages. Elle constitue une réponse efficace à la pénurie de logements et à l'offre excédentaire de bureaux.

Le site de l'immeuble se trouve à l'intersection de deux axes majeurs : la route du Pont Butin et la route de Chancy. Des saillies avec des orientations multiples seront ajoutées au bâtiment. L'intervention architecturale prévoit également la création de nouveaux étages, augmentant ainsi sa hauteur, tout en visant à réutiliser des matériaux.

En résumé, le projet prévoit la mise à disposition de logements locatifs de tailles variées, allant de 2,5 à 5,5 pièces. Ces logements seront multi générationnels et accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Le rez-de-chaussée sera public ou semi-public, ouvert au passage, contrairement à la situation actuelle. De plus, un espace socioculturel et des ateliers d'artistes seront aménagés.

Idéalement, la commune pourrait autoriser AXA à avancer avec les travaux sans nécessiter de PLQ supplémentaire, afin de gagner du temps sur le chantier.

La mise à l'enquête pourrait se dérouler d'ici la fin de l'année 2025. Il s'agit d'une des premières fois qu'un tel projet est réalisé en Suisse pour un immeuble de cette envergure. Pour conclure, les élu-es sont encouragés à soutenir ce projet très apprécié.

b) Information sur la procédure d'abrogation du PLQ 27'477 (Morgines)

La procédure d'abrogation du PLQ 27477 (Morgines) doit être organisée pour permettre la transformation d'un bâtiment de bureaux en logements.

L'Office de l'urbanisme a l'intention d'ouvrir l'enquête public mi-mars 2025.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

En fonction du nombre des observations qui seront reçues par l'Office, il serait possible pour le Conseil municipal d'entrer en matière en mai 2025 avant le changement de législature.

M. Bonfanti a souligné l'importance d'un vote rapide pour faciliter le projet et de voter encore durant cette législature bien que le calendrier soit serré.

c) Retour sur l'étude programmatique du quartier des Semailles

=====

Ce projet s'inscrit dans la continuité de ce qui a été présenté l'année dernière pour le quartier de Surville, dans le cadre des actions de la stratégie RDC actifs.

L'objectif de ce mandat est de réaliser un guide et un programme non contraignant sur le plan légal, qui servira d'outil d'aide à la décision pour les développeurs et les collectivités publiques. Il vise à faciliter le choix des affectations et des aménagements des surfaces de rez-de-chaussée.

Une analyse du quartier des Semailles, en pleine mutation, a permis de mettre en lumière les différents espaces dédiés aux soins et à l'éducation, ainsi que les commerces et les lieux de convivialité.

Pour bien comprendre les besoins des habitants, des démarches participatives ont été privilégiées, incluant des ateliers de concertation et des tables rondes.

Six grandes orientations ont émergé :

- Encourager la convivialité,
- Favoriser une offre de proximité,
- Permettre la polyvalence de l'espace public,
- Diversifier les espaces publics,
- Mutualiser les espaces et les ressources,
- Un parc temporaire aux Palettes.

Trois temporalités ont été définies pour rythmer l'évolution du quartier : de 2024 à 2026, de 2027 à 2030, et après 2030.

Actuellement, il est urgent de recruter un(e) coordinateur (trice) de quartier pour les Semailles, qui fera le lien entre les habitants et la commune, ainsi que le service des affaires sociales.

À court terme (dans les 5 prochaines années), il est prévu d'établir des liens avec les entreprises et de mettre en place des appels à projets pour les arcades commerciales.

d) Divers

=====

M. Bonfanti a annoncé que l'association Genève Montagne a soumis une demande définitive.

Concernant la piste cyclable dans le quartier de Surville, qui est interrompue à cause des travaux en cours, un retour imminent est attendu de l'Office cantonal des transports (OCT) concernant le carrefour avec la rampe Quidort, qui pourrait apporter des solutions.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025**REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF (INFORMATIONS)****13) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE122-2025 relative au devenir de l'espace Gaimont**

Par courrier daté du 9 janvier 2025, le Groupement des Habitants du Plateau de Lancy – Espace Gaimont (GHPL-Espace Gaimont) a été informé de la résiliation du contrat de prestation de mise à disposition de la villa sise au chemin de Gaimont 9, 1213 Petit-Lancy, conformément aux délais précisés dans ladite convention (3 mois). Une séance a été organisée le 4 décembre 2024 pour l'informer oralement en présence de M. Damien Bonfanti.

À la suite de cette décision, une question écrite a été déposée au Conseil municipal sur la motivation de lancer un appel à projets pour la reprise de la villa sise chemin de Gaimont 9 et des activités culturelles qui s'y déroulent, plutôt que de privilégier la continuité en prolongeant l'accord avec le GHPL-Espace Gaimont.

Il convient de préciser que l'objectif de l'appel à projets n'est pas d'exclure les exploitant-es actuels, puisque le GHPL-Espace Gaimont est invité à y postuler, mais de mieux répondre aux besoins et à l'évolution du quartier en matière d'offres culturelles et sociales, tels qu'exprimés par ses habitant-es lors des assemblées de quartiers, lors des ateliers de consultation dans le cadre de l'étude programmatique du quartier de Surville, et par le service des affaires sociales et du logement (SASL) de la Ville de Lancy.

Plus précisément, les questions portent sur :

- 1. « Quelle est l'avenir du Groupement des Habitants du Plateau de Lancy sans lieu pour exercer leurs activités ? »*

Comme indiqué par Monsieur Damien Bonfanti, Conseiller administratif en charge de la culture, à Madame Suzanne Grand, Présidente de GHPL-Espace Gaimont et à Monsieur Pierre Grand, trésorier, lors de la séance d'information du 4 décembre 2024, le GHPL-Espace Gaimont est tout naturellement invité à postuler à l'appel à projets. M. Bonfanti s'est engagé à informer le groupement dès que l'appel à projets serait rendu public, au printemps 2025.

En ce sens le devenir du Groupement des Habitants du Plateau de Lancy dépend de leur souhait ou non de postuler à l'appel à projets - au même titre que les autres habitant-es du quartier qui en ont manifesté l'intérêt – et de l'adéquation de leur proposition avec le cahier des charges. À ce stade, ce dernier est en cours de rédaction mais il intégrera les besoins exprimés par les habitant-es du quartier, du service de la culture et ceux du SASL.

À ce propos, le SASL a exprimé un besoin fort de disposer d'un espace de quartier dans le secteur. Or, les tentatives d'investir des lieux autres que la villa Gaimont se sont révélées infructueuses. Par ailleurs, les activités aujourd'hui déployées à la villa Gaimont laissent peu de plages horaires disponibles à la coordinatrice de quartier pour y développer son action, essentielle pour la cohésion d'un quartier en développement.

De plus, prolonger l'accord avec le GHPL-Espace Gaimont, tout en imposant un cahier des charges et des objectifs à atteindre, n'est pas une démarche transparente pour les membres qui héritent du contrat, après le départ annoncé de Madame Suzanne Grand. C'est pourquoi, l'appel à projets permet aux membres du GHPL-Espace Gaimont de se positionner sur une éventuelle candidature, et de garder ainsi une liberté quant aux projets qu'ils souhaitent porter.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

À noter que l'appel à projets permet au GHPL-Espace Gaimont, dans sa structure actuelle, de postuler. Il permet également à ses membres de se structurer différemment pour proposer une autre vision. Cela étant dit, les informations dont dispose le service de la culture ne permettent pas d'affirmer que la structure GHPL-Espace Gaimont perdurera avec le départ annoncé de Madame Suzanne Grand, son actuelle présidente.

2. « Quel contrat de prestation avait été signé à l'époque avec cette association ? »

Le contrat de prestation signé en juin 2021 pour une durée de cinq (5) ans indique notamment que le GHPL-Espace Gaimont organise et propose des cours et stages créatifs, des expositions ainsi que des événements culturels pluridisciplinaires, conformément à ses objectifs. Le contrat précise également que les activités sont réservées en priorité aux Lancéens et Lancéennes.

Il convient de préciser que ce contrat ne dispose d'aucun cahier des charges en annexe et ne fixe aucun objectif qualitatif ou quantitatif. Or, avec l'évolution de Lancy, la transformation du quartier et l'accroissement de sa population, il devient impératif de disposer de contrats de prestations en phase à des cahiers des charges qui répondent aux besoins manifestés par les habitant-es et ceux identifiés par l'administration.

3. « Quelle est la situation financière de cette association et quelles subventions reçoit-elle, qu'elles soient monétaires ou en non-monétaire ? »

Le contrat en vigueur stipule la mise à disposition de la villa Espace Gaimont située chemin de Gaimont 9 au Petit-Lancy, ainsi que la prise en charge des frais suivants, considérés comme subventions non-monétaires : le loyer de la villa (Fr. 45'000.--), le nettoyage des vitres et véranda une fois par an, l'entretien des espaces extérieurs.

En complément, la Ville de Lancy octroi chaque année au GHPL-Espace Gaimont une subvention monétaire à titre de remboursement des frais d'énergie effectifs (en 2025, ce montant est budgétisé à Fr. 10'000.--). L'association a reçu également une subvention de Fr. 3'000.-- en 2023 (week-end autour de Tintin), de Fr. 3'500.-- en 2024 (les jeudis littéraires). Par ailleurs, une subvention monétaire supplémentaire de Fr. 3'500.-- est intégrée au budget depuis 2025.

Précisons que Madame Suzanne Grand a exprimé les difficultés que représente le travail bénévole. Aussi, sous réserve de validation par le Conseil municipal, le nouvel appel à projets propose d'accompagner la mise à disposition de la villa d'une subvention monétaire annuelle de Fr. 30'000.--. Ainsi, si le GHPL-Espace Gaimont, ou ses membres, décident de répondre à l'appel à projets et s'ils l'emportent, leur projet pourra bénéficier de cette subvention pour y déployer des activités dans un cadre optimal.

4. « Quel est l'état actuel de la villa Gaimont et quels sont les besoins en restauration et en sécurisation du terrain ? »

La villa Gaimont est de manière générale en bon état et ne nécessite pas de travaux de rénovation. Cela étant dit, il n'est pas à exclure que des aménagements mineurs soient à envisager selon le projet retenu dans le cadre de l'appel à projets.

Pour rappel, la villa Gaimont bénéficie des travaux de drainage autour de la maison, dont la mise en place du chantier a débuté en janvier pour une durée de cinq semaines, environ.

Le service des travaux et énergie (STE) a fait le nécessaire pour garantir aux usager-es l'entrée de la villa Gaimont et la continuité des activités (1 mètre de passage de la zone de chantier, fermeture de celui-ci par des barrières...). Les travaux de drainage se font en « U » autour de la bâtisse et jusqu'aux fondations de cette dernière, le nouveau réseau sera raccordé sur le collecteur d'eau claire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

L'entreprise en charge des travaux s'est engagée à respecter les emprises des couronnes (des deux côtés de la bâtisse) et à installer des plaques de répartition pour circuler avec les engins de chantier, ainsi que pour la pose de la benne de chantier. La roulotte de chantier est positionnée dans les zones de gravillon, sans arbre à proximité.

Le service de l'environnement (SE) proposera une liste de plantes à replanter dans la plate-bande après que les utilisateurs de la villa Gaimont auront remis les pots qu'ils souhaitent conserver.

En outre, il convient de préciser que depuis l'assemblée générale du GHPL-Espace Gaimont du 29 avril 2024, date à laquelle Madame Suzanne Grand a annoncé son retrait, jusqu'à la bilatérale du 5 février 2025 entre M. Estrada Munoz, chef du service de la culture, et Madame Suzanne Grand, aucun membre du groupement ne s'est manifesté pour prendre la présidence du groupement et l'administration du lieu.

Enfin, il y a lieu de rappeler que le PLQ Surville a été adopté en 2014 et prévoit 22 bâtiments, correspondant à 82'000m² de surface de logements, prévus pour 2'000 habitant-es répartis dans 750 habitations, ce qui en fait le plus grand PLQ du canton. Ces données démontrent l'importance et la nécessité de disposer à moyen terme d'équipements publics et une programmation en adéquation avec le développement et la pression démographique de ce quartier. Par ailleurs, depuis quelques années le quartier de Surville est relié au quartier Fief-de-Chapitre par la passerelle de la Visiteuse, ce qui augmente l'attractivité du quartier et de fait le besoin d'intégrer cette population aux enjeux socio-culturels.

Au regard de ce qui précède, l'option d'un appel à projets ouverts à tous et toutes, y compris les membres du GHPL-Espace Gaimont, et aux riverain-es intéressé-es et aux structures actives sur Lancy, nous semble la plus adéquate.

Pour y parvenir, un cahier des charges sera rédigé, un appel à projets rendu public (le GHPL-Espace Gaimont en sera notifié) et un jury, constitué du Conseiller administratif ou de la Conseillère administrative en charge de la culture, des responsables des services de la culture (SC) et des affaires sociales et du logement (SASL), qui aura la charge d'évaluer les projets.

Cette évaluation se fera sur la base de critères et une pondération rendus publics dans l'appel à projets afin de garantir la transparence. A titre d'exemple, le dernier appel à projets culturels utilise cette démarche de critères et de pondération :

Critères de sélection et pondération pour l'appel à projets culturels :

- lien étroit avec le territoire lancéen (20%) ;*
- projet en lien avec la population (20%) ;*
- rémunération juste des actrices et acteurs culturel-les engagés sur le projet (10%)*
- qualité et originalité du projet (15%) ;*
- faisabilité (budget équilibré et réaliste) (15%) ;*
- impact escompté du projet (10%) ;*
- respect des critères de développement durable (10%)*

https://www.lancy.ch/sites/default/files/documents/20241118_modalites_appel_a_projet_site_internet.pdf

Naturellement, des critères spécifiques pour l'appel à projets de la villa située au chemin de Gaimont 9 devront être déterminés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025**14) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE121-2025 relative à la case interdite de stationnement située sur la route de Chancy 26**

Questions

Comment est-il possible qu'un véhicule professionnel soit constamment stationné sur le trottoir, hors case, perpendiculairement à la chaussée ou directement sur la place de livraison sans jamais être verbalisé ?

Faut-il en déduire que certaines infractions sont tolérées selon des critères opaques ou arbitraires ?

Pourrait-on imaginer des badges pour nos commerçants, afin qu'ils ne soient pas sanctionnés lorsqu'ils viennent faire des déposes minutes.

Réponse

Tout véhicule en infraction est amendé. Les commerçants avoisinants ont été avisés de la problématique et des règles d'usage à adopter. La police municipale et les contrôleurs municipaux du stationnement accentuent leurs patrouilles quotidiennement dans la zone concernée, en vue de dénoncer toutes incivilités.

Depuis le 18 décembre 2024, 14 véhicules ont été verbalisés sur la case interdite au stationnement.

Il n'existe pas de badges pour les commerçants, en effet, pour les véhicules de professionnels, la durée d'arrêt tolérée est de vingt minutes au maximum, au-delà desquelles l'utilisateur s'expose à une verbalisation. Cette durée peut être doublée après accord avec l'agent en charge du contrôle, en cas de chargement /déchargement de marchandises de taille conséquente nécessitant plus de temps que la simple livraison.

Pour les véhicules de particuliers, seul le chargement/déchargement de marchandises ou l'embarquement/débarquement de passagers est autorisé sur ces emplacements. Aucune tolérance n'est applicable. Tout particulier qui ne démontre pas qu'une telle activité est en cours est amendé.

Dans le cas d'un éventuel constat, nous vous invitons à contacter les patrouilles de la Police municipale, lesquelles se tiennent à votre disposition au 0800.417.417 touche 1, du lundi au vendredi de 7h00 à minuit, et de 9h00 à minuit le samedi. Le dimanche n'est pas un jour de service, excepté lors de la saison estivale du 1^{er} avril 2025 au 30 septembre 2025.

15) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE119-2024 relative à la municipalisation de la petite enfance

Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors du Conseil Municipal du 21 novembre 2024, le groupe PDC-VL a déposé une question écrite visant à obtenir un bilan sur le plan financier de la municipalisation de la petite enfance à Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

1. « Quelle est l'évolution du coût de la place de crèche entre 2021 et 2024 ? »

Avant de répondre à cette question, il est important de préciser que les comptes 2024 ne sont pas encore clôturés. Par conséquent, l'analyse ci-après porte sur la période de 2021 à 2023, pour laquelle les chiffres disponibles permettent de mesurer l'évolution du coût à la place.

Néanmoins, pour mesurer précisément les conséquences d'un changement, seul un paramètre doit être modifié à la fois, toutes choses restant égales par ailleurs. Or, dans le cas de la municipalisation de la petite enfance, une multitude de paramètres ont été modifiés conjointement, volontairement (notamment la création de prestations supplémentaires) ou du fait de l'évolution socio-économique (p. ex. l'inflation), de la situation sanitaire (covid), de sorte qu'il est extrêmement difficile si ce n'est impossible de mesurer quelle conséquence résulte de quel changement.

Moyennant ces cautions rappelées, l'approche présentée ci-après permet de comparer une gestion associative avec une gestion municipalisée, tant au niveau des charges que des revenus. Le coût à la place comprend deux éléments bien distincts :

- *D'une part le travail de regroupement et d'intégration des structures associatives au sein du SPE, spécifiquement créé pour cet important changement de gouvernance ;*
- *D'autre part l'amélioration notable des prestations déjà opérée et toujours en fort et constant développement actuellement.*

Ainsi, on peut résumer de manière très schématique la municipalisation de la petite enfance par les points suivants :

- *Création d'une politique publique de la petite enfance, comme élément central de la mise en œuvre d'un service public.*
- *Amélioration de la gouvernance et l'égalité de traitement, tant des familles que des professionnel-les.*
- *Revalorisation (hors annuités statutaires) et amélioration des conditions de travail des collaboratrices et des collaborateurs avec le passage de la CCT au Statut du personnel de la Ville de Lancy.*
- *Création d'un guichet unique pour les familles.*
- *Harmonisation des pratiques financières, RH, administratives afin de gagner en efficience, tout en gardant les spécificités de chaque EVEP.*

Les améliorations de l'offre déjà effectuées à ce jour comprennent notamment les points suivants :

- *Rattrapage de travaux d'entretien non effectués, de rénovation, de remise aux normes de locaux et d'espaces extérieurs, déménagement de trois EVEP à prestations restreintes et d'un EVEP à prestations élargies dans des locaux plus adaptés.*
- *Charge d'amortissement des investissements en lien avec la modernisation et l'amélioration des locaux de quatre structures, impliquant leur déménagement, et les travaux d'entretien allant au-delà de l'entretien courant.*
- *Augmentation du nombre de places d'accueil de 14.12% (598 au 31.12.23 contre 524 au 31.12.21). A noter que le total de 598 est pondéré à 566 (+8%) dans le tableau de calcul du coût à la place ci-après en raison de l'ouverture de l'EVEP Rambossons en cours d'année et lié aux déménagements de trois EVEP à prestations restreintes.*
- *Développement de nouvelles prestations, telles que les repas dans deux EVEP à prestations restreintes.*
- *Développement de projets liés à l'accueil d'enfants à besoins éducatifs particuliers (BEP).*

Parallèlement, entre le 01.01.2021 et le 31.12.23, la Ville de Lancy a connu une évolution démographique de +6,44%, avec des conséquences sur le dimensionnement de l'ensemble de son administration, et une inflation de +5,3%. De plus et rien qu'entre 2022 et 2023, il faut relever que l'augmentation normale et statutaire des salaires s'est montée à 4,6%, augmentation à laquelle les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

structures subventionnées n'auraient pas échappé puisqu'elles s'appuyaient sur l'échelle des salaires de la Ville de Lancy.

L'évolution du coût à la place présentée ci-après est donc le résultat d'une multi factorialité des causes, dont le changement de gouvernance (municipalisation) n'en est qu'une.

Tableau : Comparaison des comptes des associations 2021 et des comptes municipalisés 2023

ASSOCIATIONS		PETITE ENFANCE MUNICIPALISÉE	
Comptes associations	2021	Comptes VdL	2023
Charges (personnel, loyers, entretien, etc.)	25 859 256.30	Charges (Natures 30, 31, 36, 38)	31 500 457.37
Pensions payées par les familles	6 200 508.15	Pensions payées par les familles	6 791 276.45
Revenus divers (indemnités journalières maladies, accident, maternité, APG militaire, participation du personnel aux frais de repas,	1 230 095.39	Revenus divers (indemnités journalières accident, maternité, APG militaire, participation du personnel aux frais de repas,	1 128 806.60
Subvention FDAP ¹	1 574 247.00	Subvention FDAP ¹	1 556 146.00
Subvention LRPF ²	277 503.33	Subvention LRPF ²	50 196.72
Subvention VDL	16 967 720.28	Coûts à la charge de la commune	21 974 031.60
Nombre de places d'accueil	524	Nombre de places d'accueil	566
Coût à la place	49 349.73	Coût à la place	55 654.52
Coût à la charge des familles	11 833.03	Coût à la charge des familles	11 998.72
Coût couvert par revenus divers	2 347.51	Coût couvert par revenus divers	1 994.36
Coût couvert par les autres subventions publiques	3 533.87	Coût couvert par les autres subventions publiques	2 838.06
Coût VdL par place	32 381.15	Coût VdL par place	38 823.38
			8.02%
			12.78%
			1.40%
			-15.04%
			-19.69%
			19.90%

¹Fondation pour le développement et l'accueil préscolaire

²Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (montant calculé par la Direction Générale des Finances de l'Etat)

Subventions variables, dont le versement est décalé dans le temps, qui dépendent du taux d'offre en lien avec la population de la commune et du taux d'offre des autres communes genevoises.

Ainsi, vous pouvez constater que :

- Le coût à la place des EVEP s'est monté à CHF 55'654.52.- en 2023 sous sa forme municipalisée contre CHF 49'349.73.- en 2021 sous sa forme associative, soit une évolution de 12,78%.
- Le coût à la place couvert par la Ville de Lancy a augmenté de 19,9%.

Le montant investi par la Ville de Lancy dans ses EVEP est substantiel, à la hauteur de ses ambitions. Apprécier cet investissement à la seule lumière des coûts serait toutefois un raccourci regrettable.

Plusieurs études en Suisse montrent en effet que les investissements dans les crèches et garderies génèrent des bénéfices économiques et sociaux importants pour la collectivité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

• Une étude de 2002 menée par la Conférence latine des déléguées et délégués à l'égalité indique ainsi que pour chaque franc investi dans une crèche, la collectivité en retire en moyenne trois francs, grâce à l'augmentation de la participation des femmes au marché du travail et aux revenus fiscaux accrus. Lien : [La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte.](#)

• Une étude de BAK Economics de 2020 a montré que le développement de l'offre d'accueil en crèche et dans des familles de jour est rentable pour l'économie suisse : à long terme, le PIB de la Suisse serait environ 0,50 pour cent plus élevé que sans programme d'investissement, ce qui représente près de 3,4 milliards de francs en valeur actuelle. Lien : [BAK Economics](#)

Enfin et en relation avec les projets liés à l'accueil des enfants BEP, une prise en charge précoce induit une diminution des dépenses sociales et des dépenses d'intégration.

En conclusion, l'administration recommande de continuer d'observer l'évolution du coût à la place durant les prochaines années, après absorption des coûts non récurrents liés à l'intégration de la petite enfance au sein de l'administration communale.

2. « Quelles sont les lignes budgétaires impactées par ce changement ? »

Les lignes budgétaires impactées sont multiples et vous en donner la liste exhaustive serait peu explicite. Les principales natures impactées sont détaillées dans le tableau ci-après :

<i>Nature</i>	<i>Dénomination</i>	<i>Remarques</i>
30	Charges de personnel	
31	Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	
33	Amortissement du patrimoine administratif	Les investissements, liés à la transformation/création de locaux, génèrent une charge d'amortissement.
36	Charges de transfert	Les subventions d'investissements qui génèrent une charge d'amortissement, liés à la transformation/création de locaux dans lesquels la Ville de Lancy est locataire.
38	Charges extraordinaires	Charge d'amortissement complémentaire votée une fois par année par le Conseil municipal.
42	Taxes	Revenus issus des participations des entreprises privées et des participations des parents.
43	Revenus divers	
44	Revenus financiers	Avant la municipalisation, cette nature était utilisée pour la comptabilisation des subventions non monétaires (loyers internes).
46	Revenus de transfert	Subvention cantonale de la part de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire (FDAP) et autres (ex. OFAS).

Un extrait de compte exhaustif et détaillé pourra sur demande vous être transmis par le SFI dans les meilleurs délais.

3. « Indépendamment des postes directement liés à la prise en charge des enfants, combien de postes

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

ont été créés depuis la municipalisation ? »

Finalement et pour répondre à la dernière question, le tableau ci-après synthétise les engagements spécifiques liés à la municipalisation de la petite enfance.

Engagements spécifiques liés à la municipalisation de la petite enfance					
	Fonction	Taux d'activité	Année d'engagement		
			2022	2023	2024
SPE	Cheffe de service	100%			
	Administrateur-trice	100%			
	Secrétaire	100%			
	Cheffe de projet	90%			
	Adjointe Cheffe de service	100%			
SRH	Responsable RH	90%			
	Gestionnaire RH	100%			
	Gestionnaire RH	100%			
SFI	Comptable	50%			

La gouvernance des structures de la petite enfance sous leur forme associative était assurée par les directions et les 8 comités bénévoles, composés de 4 à 10 personnes. Regrouper ces structures au sein d'un nouveau service communal implique nécessairement la création d'un certain nombre de postes permettant d'en assurer le fonctionnement tout en professionnalisant la gouvernance. Il ne s'agit évidemment pas d'une surprise pour le Conseil municipal qui a voté la création de chaque poste dans le cadre du processus budgétaire ordinaire.

Il est nécessaire de relever que la création du Service de la petite enfance a impliqué la suppression du poste de responsable petite enfance au sein du Service des affaires sociales et du logement (SASL), ainsi que le transfert du poste de secrétaire en charge de la liste d'attente. Le maintien du modèle associatif aurait dans tous les cas généré une augmentation substantielle des postes au Service des affaires sociales et du logement au sein duquel un pôle petite enfance aurait dû être créé. Pour rappel, jusqu'en 2022, la petite enfance était directement supervisée par le chef de service du SASL et son administratrice (sans être pourtant directement gérée par ces derniers, d'où les nombreux problèmes de diverse nature relevés par le Conseil administratif dans les travaux liés à la municipalisation). Des surcoûts et de nouveaux postes auraient inmanquablement dû être votés afin de répondre aux ambitions du Conseil municipal, notamment l'augmentation massive du nombre de places d'accueil préscolaire.

Relevons d'autre part que la municipalisation de la petite enfance a impacté, dans une moindre mesure, d'autres services de l'administration communale. Relevons à ce titre des renforts par exemple au Service des travaux (technicien et architecte) mais que ces postes sont rendus nécessaires non par le changement du mode de gouvernance (ils auraient dû de toute façon s'occuper des locaux, même encore gérés de manière associative) mais par le retard pris dans l'entretien des locaux des structures et par l'augmentation massive du nombre de structures voulue par le Conseil administratif et le Conseil municipal. D'une manière générale, il est donc difficile de mesurer cet impact dans un environnement de renforcement global de l'administration rendue nécessaire par l'importante évolution démographique lancéenne.

En conclusion, cette réponse a nécessité un travail important de l'administration lancéenne, d'où le petit délai de réponse de manière à fournir un travail fouillé et de qualité, mais elle permet d'objectiver le contexte d'un changement essentiel de gouvernance qui bénéficiera à l'ensemble des familles lancéennes en termes de prestations et à l'entier de l'administration lancéenne en termes d'efficacité et de qualité de service public.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025**16) Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE123-2025 relative à la facturation des places en crèche**

Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors du Conseil Municipal du 13 février 2025, le groupe PDC-VL a déposé une question écrite visant à obtenir les réponses suivantes :

4. *Comment expliquer la décision de réduction du rabais fratries alors que l'on sait que les coûts de crèche représentent un budget très important pour les familles, particulièrement pour la classe moyenne, qui, avec cette nouvelle tarification, se verra à nouveau préféritée ?*

Pour rappel, à compter de la rentrée scolaire 2025-2026, le rabais pour le 2^e enfant accueilli est ramené à 25%. La gratuité dès le 3^e enfant est remplacée par un rabais de 50%.

Les pensions facturées aux parents couvrent en moyenne seulement 25% des coûts d'une place d'accueil. Autrement dit, la Ville de Lancy subventionne toutes les places à hauteur de 75%, ce qui en fait l'une des communes avec le plus haut taux de subventionnement en comparaison nationale. Ce subventionnement atteint même 80 à 90% en cas de rabais ; ainsi c'est l'ensemble de la population, y compris celle qui n'a pas d'enfant, qui paie la très grande majorité du coût de la place.

Compte tenu de l'importance de ce subventionnement, le rabais accordé au 2^e enfant et la gratuité à partir du 3^e n'était pas équitable par rapport aux familles n'ayant qu'un seul enfant ou celles avec plusieurs enfants avec un plus grand écart d'âge et donc non accueillis en même temps : elles ne bénéficient d'aucun rabais. Rappelons que ce rabais concerne seulement 6% des familles et que 35% de ces familles sont au revenu maximum dans nos tabelles. Ces rabais ne tiennent donc pas compte de la situation financière des familles et ne sont en conséquence pas adaptés pour soutenir les familles à revenus bas ou moyens. Rappelons également que la priorité fratrie accordée pour l'accueil en EVEP d'un 2^e ou 3^e enfant constitue un avantage essentiel, qui est conservé et qui est très envié des autres familles, de même que la déduction de 10'000.- sur le revenu déterminant au travers de la carte gigogne octroyant ainsi des rabais substantiels pour un 3^e enfant.

Afin de garantir une équité parfaite entre les familles, une suppression complète des rabais et gratuités a été étudiée. Conscient-es de l'impact financier pour les familles qui en bénéficient, il a néanmoins été décidé de conserver un rabais important, même s'il l'est un peu moins qu'auparavant.

5. *La fondation cantonale pour le développement préscolaire recommande pour le 3^{ème} enfant un rabais de 75% minimum. Pourquoi cette recommandation n'a-t-elle pas été suivie ?*

La FDAP recommande d'accorder un rabais fratrie lorsque plusieurs enfants de la même famille fréquentent une structure. En ce sens, la Ville de Lancy suit cette recommandation. Les taux sont donnés à titre d'exemple. D'autre part et comme vous l'indiquez, il s'agit d'une recommandation qui, par définition, ne revêt pas de caractère obligatoire. Enfin, le soutien aux familles avec enfant en âge préscolaire s'exprime avant tout par le très fort engagement de la Ville de Lancy dans la création de nouvelles places (5 nouvelles crèches ouvriront d'ici 2029) et le développement de nombreuses nouvelles prestations au service des familles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

6. *Le groupe PDC est toujours en attente d'une réponse concernant l'évolution du coût des places de crèches depuis la municipalisation. Cette question a été posée au Conseil Municipal du 21 novembre 2024. Qu'en est-il, alors que selon le règlement, une réponse est attendue au plus tard à la séance suivante du conseil ?*

Le Conseil administratif s'efforce de respecter ce délai. Toutefois et en fonction de la complexité de la réponse à apporter et le nombre de services impactés il peut arriver, comme dans le cas d'espèce, qu'il soit matériellement impossible à l'administration de respecter ce délai.

Cela étant précisé, la réponse à la QE119-2024 a été transmise au Conseil municipal pour sa séance du 13.03.2025, comme le Conseil administratif l'avait indiqué lors de la dernière commission sociale aux représentant-es de votre groupe.

7. *Est-ce vraiment aux familles d'essuyer les plâtres du gonflement de l'administration communale ?*

Cette question relevant davantage de la rhétorique politique que d'une réelle question, le Conseil administratif ne se reconnaît pas dans les termes utilisés.

Cela étant, la participation des familles entre 2021 et 2023 a évolué de 1.4%, soit en-dessous de l'inflation de 5.3% constatée durant la même période. Ce qui laisse à penser que les synergies rendues possibles par la municipalisation ont au contraire permis de réduire la charge supportée par les familles.

Extraction partielle du Tableau présenté dans : Réponse CA QE119-2024 Comparaison des comptes des associations 2021 et des comptes municipalisés 2023

ASSOCIATIONS		PETITE ENFANCE MUNICIPALISÉE		
Comptes associations	2021	Comptes VdL	2023	
Coût à la charge des familles	11 833.03	Coût à la charge des familles	11 998.72	1.40%

9. *Combien d'argent passe dans les frais administratifs, indépendamment de la création de nouvelles places de crèche ?*

Au 31.12.23, le personnel administratif du SPE représentait 4% de la charge de personnel du service et 2% de la charge de personnel de la Ville de Lancy, ce qui démontre que le personnel administratif est loin d'être surdimensionné pour un service qui représente, rappelons-le, 43.28% des collaborateurs équivalents pleins temps de la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

Il est intéressant de noter également que le personnel du SPE coûte globalement moins cher que le reste de l'administration (43.28% des ETP pour 39% de la masse salariale).

2023		
Service	Charge de personnel en CHF	Charge de personnel en %
Total Ville de Lancy	66'529'111.38 CHF	100%
Services hors SPE	40'773'056.58 CHF	61%
Service de la petite enfance	25'756'054.80 CHF	39%
dont Administration	1'098'319.54 CHF	4% du SPE 2% de la VdL

POINTS FINAUX

17) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Clémence : une question que j'aurais souhaité poser en particulier à M. Bonfanti, mais j'espère qu'on pourra me donner une réponse. Est-ce que la Ville est au courant de ce qu'il se passe au 5 à 7, chemin des Esserts ? C'est un immeuble rouge qui est en face du tennis-club dont on a parlé tout à l'heure. C'était un immeuble HLM avec un contrôle des loyers de 20 ans, qui est sorti du contrôle, qui a été apparemment vendu à une société lausannoise. Et maintenant, forcément cette société, qui est une société Asset management, veut faire du rendement et augmenter énormément les loyers de ses locataires qui étaient en HLM jusque-là. Une procédure a été lancée avec l'ASLOCA à la Chambre de conciliation en matière de baux et loyers, mais les perspectives d'obtention d'un succès devant les tribunaux sont assez faibles. Ils pourront éventuellement obtenir un échelonnement de cette hausse, mais pas beaucoup mieux. Et donc, toutes ces familles de ces deux allées vont devoir trouver à se reloger.

Deux questions : est-ce qu'on a des solutions à leur proposer avec la Ville de Lancy, une inscription à la FCIL que je leur ai évidemment suggérée, à d'autres fondations immobilières de droit public cantonales ou communales ? Mais cela fait beaucoup de monde à reloger d'un coup dans des logements sociaux. Ce sont des gens qui n'ont pas beaucoup de moyens pour se reloger dans les prix du marché actuel, en tout cas pas sur le loyer libre.

L'autre élément, la question que j'aurais voulu poser en particulier à M. Bonfanti, c'est pourquoi la Ville, dans ces cas-là, ne fait pas usage de son droit de préemption, simplement pour permettre de garder le régime actuel des immeubles et pas le soumettre à la spéculation immobilière, avec les drames qui se jouent ensuite pour ces familles.

Mme Moyard : deux-trois éléments. Est-ce que le Conseil administratif est au courant ? Non, pas à ma connaissance, mais nous vérifierons puisque le magistrat en charge est absent.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

Ce qui est clair, c'est que nous essayons déjà d'avoir une politique de préemption plus active qu'elle a pu être par le passé. A priori on essaye de l'utiliser, mais le cadre légal est très restreint, on ne peut pas préempter « pour tout et n'importe quoi ». Il faut que cela soit pour faire du logement social. Je ne dis pas que ce n'est pas le cas, mais le cadre de préemption est très strict.

On essaye de le faire en général soit sur des terrains nus, soit sur des parcelles à développer qui ont, par exemple, une petite villa dessus mais des droits à bâtir relativement conséquents, et cela permettra de développer des droits à bâtir pour un immeuble de logement social. C'est notamment ce qu'on a fait sur une préemption dans le plan localisé de quartier de la boucle des Palettes. Sur des immeubles déjà construits, c'est beaucoup plus compliqué, parce que les droits à bâtir sont déjà développés, en général au maximum de ce qui est déjà possible et donc le prix de la transaction est extrêmement élevé, d'autant que les prix du marché sont très élevés aujourd'hui puisque les perspectives de rendement sont très élevées. Pourquoi ? Parce que le marché du logement surchauffe à Genève et les prix de l'immobilier s'envolent. Et donc, quand on fait de la préemption, ce n'est pas une question d'argent, c'est juste qu'on remplace l'acheteur, par contre on ne remplace pas le prix. Donc, il n'est pas toujours adéquat, intelligent, etc. de le faire.

Mais, ce que je vous dis, pour des raisons que je ne suis pas capable d'expliquer mais je poserai la question à mon collègue, il ne me semble pas que nous ayons été saisis de cette question de préemption. Nous en avons de temps en temps, nous les traitons avec un préavis du service de l'aménagement du territoire.

Nous vous reviendrons ou directement par e-mail ou au prochain Conseil municipal par la voix de notre collègue.

Que dire aux locataires ? Effectivement de faire ce qui est possible au niveau du droit du bail, même si je peux relativement assez bien souscrire à ce que vous venez de dire. Oui les encourager à s'inscrire en liste d'attente auprès de la Ville de Lancy, c'est quand même un grand parc de 1300 logements puisque c'est la liste d'attente commune entre la Fondation communale immobilière et la Ville de Lancy pour un total de 1300 logements, ce qui n'est pas anodin.

Par contre, comme je le dis très souvent à des personnes qui me sollicitent, oui on a 1300 logements mais les gens sont très contents chez nous, donc ils y restent, et il n'y a pas énormément de rotations.

D'autre part, nous avons déjà 800 dossiers de demandes à ce jour, donc il ne faut pas s'attendre à des miracles et on dit en général aux gens qu'il ne va pas y avoir de propositions avant de longs mois, voire 1 an, 1 an et demi, 2 ans.

Nous avons par exemple fait une commission d'attribution des logements cet après-midi avec Mme Gachet et nous avons octroyé un logement à quelqu'un qui était là depuis 2021, une autre personne depuis 2022.

Ces personnes peuvent également s'inscrire au secrétariat des fondations immobilières de droit public, le SFIDP, au niveau de l'ensemble du Canton, là aussi les listes d'attente sont assez importantes.

La dernière chose que je souhaite dire en tant que Présidente de la FCIL, nous avons fait une démarche sur l'un des immeubles appartenant à la FCIL dont une allée allait sortir du contrôle, de proposer, ce n'est pas tout simple en termes administratifs, pourtant on l'a fait, on a fait une séance d'information auprès des locataires pour leur proposer de se « re-luppiquer », c'est-à-dire de se remettre en système de contrôle, ce qui est possible. Cela a été un cuisant échec, parce

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

qu'aucun locataire n'était intéressé. On ne voulait pas déloger les locataires en place, mais évidemment les locataires, une fois qu'ils sont déjà là, c'est leur proposer de se remettre dans un système de contrôle. Une fois qu'ils ont le logement, ils n'ont pas particulièrement envie d'être de nouveau dans le système de contrôle, parce que cela veut dire qu'il y a un contrôle sur le taux d'occupation, il y a un contrôle sur les revenus et si on gagne trop, on a des surtaxes, forcément. C'est simple, on a fait une super séance d'information et on n'a eu aucune demande. Mais c'était une première, donc même quand on essaie d'être volontaire sur ces questions-là, ce n'est pas forcément évident et si je me mets à la place des gens, je peux assez bien comprendre pourquoi.

Là, ce n'est pas la même situation, c'est simplement le marché de l'immobilier et cela rappelle l'importance de construire du logement social parce que le logement social est social pendant 20 ans, ensuite il sort du contrôle et devient comme n'importe quel appartement. Il y a des cautions, mais elles sont plus légères et cela pose des difficultés importantes. Cela montre la nécessité que des collectivités publiques comme la Ville de Lancy, respectivement sa fondation, continuent à construire, continuent à acquérir, de manière à conserver un parc, parce que si vous ne faites rien, l'inaction conduit à la destruction du parc de logements sociaux. D'où l'importance de continuer perpétuellement à construire des logements.

C'est dans ce cadre-là qu'on peut se réjouir des tractations que nous essayons de mener pour doubler le nombre de logements qui seront construits par la Ville et la FCIL dans le plan localisé de quartier de Bac-Maisonnettes. Il était initialement prévu d'avoir un seul bâtiment public, construit par la Ville, et j'essaie de faire en sorte qu'il y en ait un par la Ville et un par la FCIL et plus qu'un seul privé à la place de deux. Cela répond indirectement à cette problématique-là.

Donc, sur la réponse concrète de pourquoi pas de préemption, et si la question nous a été posée, on vous reviendra au prochain Conseil municipal. Les différents conseils à donner aux locataires, je vous les ai donnés. Pour le surplus, M. Bonfanti reviendra le cas échéant avec des compléments d'information.

M. Colleoni : avant de clore notre séance, vous avez trouvé sur vos places un flyer qui n'est autre que le mari de Priscille, notre Conseillère municipale.

Nous nous retrouverons au mois d'avril.

La séance est levée à 21h10

La Secrétaire :

Nancy Ruerat

Le Président :

Michele Colleoni

Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2025

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme El-Harake : merci, c'était une très belle séance, très claire. J'ai juste une question par rapport au problème des fourmis au tennis-club. J'ai compris qu'on était à Fr. 600'000.— comme estimation pour résoudre le problème ; on est arrivé à Fr. 370'000.--. Ma question est : avez-vous fait un appel d'offres ou c'est juste une entreprise qui a regardé cela ? Avez-vous mis en concurrence pour voir s'il y avait d'autres entreprises compétentes qui pouvaient faire la même chose ?

Mme Gachet : c'est un dossier que nous avons pris en charge depuis le mois de novembre. Des appels d'offres ont eu lieu, mais ils ont été relativement canalisés par l'OCAN et le GESDEC, principalement le GESDEC, par rapport à la recherche de gravières qui étaient capables de récupérer notre terre. Il faut savoir que sur l'ensemble des gravières, il n'y en a qu'une qui a répondu favorablement à notre demande. Donc l'appel a été porté, notre succès a été relativement faible, et on voulait rester sur le canton de Genève de manière à éviter aussi tout un transit au niveau des terres. L'appel a été fait, malheureusement nous avons été confrontés à une réalité, à savoir qu'une seule a répondu favorablement à notre demande. Cela a été très encadré par le GESDEC, il nous a beaucoup aidé sur ce dossier, parce que c'est une problématique que tout le monde a découvert et c'est le GESDEC qui a vraiment fait un gros forcing pour nous soutenir dans cette démarche.